Conditions spéciales de l'opération

Noël 2023

Durée pour bénéficier de l'offre :

Du 22 novembre 2023 au 31 décembre 2023 inclus

Bénéficiaires :

- Tout **nouvel abonné* dans la limite d'un badge** par client souscrivant pendant la période de l'opération à un abonnement **Le Voyageur ou Le Local**.
- **Offre réservée aux 1 500 premiers clients particuliers souscrivant à l'offre**

Contenu de l'offre :

Cette offre s'applique pour toute souscription à un abonnement Le Voyageur ou Le Local pendant la durée de la campagne :

- **Les frais de mise en service du badge sont offerts soit 11 €.**
- **Un crédit de 20 € de péage ATMB** est offert. Ce crédit d'euros est utilisable exclusivement sur les autoroutes ATMB pendant 3 mois avec le badge télépéage. Si au terme des 3 mois, il n'a pas été utilisé dans son intégralité, il est perdu. Si un changement d'abonnement intervient dans les 3 mois alors le crédit d'euros non utilisé est perdu.

Moyens pour souscrire à l'offre :

- Sur *www.atmb.com*
- Au Centre de Relations Clients de Nangy de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi

Informations sur l'offre :

- Sur *www.atmb.com*
- Par téléphone au 04 50 25 95 95 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ATMB

Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc

www.atmb.com